

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 8 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 24/10/2018

Nb de membres en exercice : 14

Présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Joël PLUMÉ, Nicole JEUDI, Valérie COMPAIN, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Nathalie LEFEBVRE, Laure DESTOUCHES, Michel HALOPÉ, Sonia GAUBUSSEAU.

Absente : Margot CHALOUAS

Excusés : Jean-Michel MARTIN DE MATOS donne pouvoir à Michel HALOPÉ ; Éric MAKAGON donne pouvoir à Sonia GAUBUSSEAU.

Secrétaire de séance : Nicole JEUDI

Monsieur le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la convention relative aux modalités d'entretien et de gestion ultérieurs de renouvellement de la couche de roulement de la RD 36.
Accepté à l'unanimité.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

♦ AFFAIRES COMMUNALES

- Compétence transport scolaire de la CCGC-PR
- Transports publics réguliers à l'intérieur du périmètre de la communauté de communes et répondant aux besoins des compétences communautaires.
- Transport à la demande à l'intérieur du périmètre de la communauté de communes. Une convention devra être conclue avec la Région Centre Val de Loire.
- Transport scolaire, en tant qu'autorité organisatrice de second rang par délégation de la Région, pour les élèves fréquentant les établissements

La Communauté de communes peut intervenir hors de son territoire, par voie de convention, pour le transport des élèves en direction d'établissements scolaires extérieurs.

L'organisation et la gestion du transport des élèves des établissements du territoire de la Communauté de communes de Gâtine-Pays de Racan concernés pour des activités périscolaires et extrascolaires.

L'organisation et la gestion du transport des élèves des écoles primaires vers les ALSH (accueil loisirs sans hébergement) le mercredi après la classe pour les communes du territoire concernés par l'école le mercredi matin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes Gâtine et Choisses-Pays de Racan entérinée en conseil communautaire en date du 12 septembre 2018 telle que présentée ci-dessus, à compter du 1er janvier 2019.

Précise que cette modification n'a pas d'impact sur l'organisation du transport des élèves de la commune fréquentant le collège de Fondettes.

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant le renouvellement de la couche de roulement de la Route Départementale 36 après travaux d'aménagement de sécurité décidés par la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le département d'Indre et Loire, et tous les documents la concernant.

♦ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

ASSAINISSEMENT

Les branchements sont en cours rue des Brosses

RELATIONS PUBLIQUES

Commission prévue le 13 novembre à 20h pour la rédaction de « l'Entre Nous ».
Le repas des Anciens aura lieu le 12 décembre.

VOIRIE

Monsieur le Maire fait remarquer que le cœur de village est limité à 20 km/h.

ENVIRONNEMENT

Pas de fleur supplémentaire pour la commune cette année.
Plantation d'arbres dans la cour de l'école.
Réunion publique le 22 mars 2019 à la salle des fêtes pour une information sur l'entretien des jardins et des espaces verts.

BATIMENTS

Remplacement de la porte située entre la cantine et la réserve.
Changement de 2 fenêtres dans les locaux commerciaux à côté de la Mairie.
Monsieur Plumé souhaite être informé de chaque intervention concernant les bâtiments.
Reprogrammer le chauffage de la salle des fêtes.

AFFAIRES SCOLAIRES

Elections des nouveaux représentants au conseil d'école et à l'APE.

PERSONNEL

Présentation de la nouvelle secrétaire de Mairie, Sophie Plée en remplacement de Maryse Gauguet mutée dans une autre collectivité.
Monsieur le Maire informe de la démission de l'agent administratif de l'accueil et de son remplacement par Audrey Jahan.

♦ **QUESTIONS DIVERSES**

- Rappel pour les cérémonies du 11 novembre, les cloches doivent sonner à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35

Prochaine séance du Conseil Municipal le 20 décembre 2018, à 20H30.

Le Maire

les Conseillers Municipaux